

Les évêques et les élections en Angleterre

— o —

Le *Tablet* publie la lettre suivante des évêques catholiques d'Angleterre et du pays de Galles, qui a dû être lue dans toutes les églises :

Cher Révérend Père,

Comme vous le savez, des élections générales pour le Parlement vont avoir lieu dans quelques semaines. Cela ne fait pas partie des fonctions pastorales des évêques d'intervenir dans ce qu'on appelle généralement la politique. Mais, de temps en temps, des questions se lèvent qui sont si intimement liées avec le principe religieux qu'elles ne peuvent être passées sous silence par les autorités de l'Eglise. Parmi ces questions est celle de l'éducation religieuse. Sur ce sujet, les évêques ont fréquemment, et en particulier dans une circulaire collective publiée en août dernier, exprimé leurs pensées, donné des instructions et adressé des exhortations aux fidèles. En vue des élections prochaines, ils désirent donner à leurs ouailles l'aide qu'ils peuvent. Dans ce but, ils ont imaginé la question suivante qu'ils recommandent de poser aux candidats au Parlement : « Vous opposerez-vous, si vous êtes élu, à toute entrave au droit des parents catholiques, ainsi qu'il est maintenant garanti par la loi, d'avoir leurs enfants élevés dans les écoles primaires du pays, conformément à leurs convictions religieuses ? » Selon la réponse reçue, les catholiques pourront distinguer avec plus ou moins de sécurité les amis de l'éducation catholique de ses adversaires.

Les évêques, bien qu'ils reconnaissent amplement la complexité des nombreuses questions mises sous les yeux des électeurs et les difficultés pour une décision de leur part dans beaucoup de cas, ont toute confiance que ceux de leurs fidèles qui ont le droit et le devoir de voter, l'exerceront selon les convictions de leurs consciences et de la façon qu'il sentiront la plus favorable à la cause sacrée de l'éducation religieuse de leurs enfants. Pour la même cause, les évêques ordonnent que la collecte, etc., *De Spiritu Sancto* soit ajoutée à la sainte messe toutes les fois que les rubriques le permettent, jusqu'à ce que les élections générales aient eu lieu.